

	NOTE CREATION ET DECLARATION ECOLE ARBITRAGE	
	<i>Destinataires :</i>	CLUBS
	<i>Nombre de pièce jointe :</i>	1
	<i>Diffusion vers :</i>	CLUBS

Madame, Monsieur,

La situation sanitaire a rendu bien difficile ce début de saison.

Certains clubs ont pu, malgré tout, mettre en place certaines actions dans leur club comme leur école d'arbitrage.

Pour certains (CTC) la mise en place et la déclaration de niveau 2 est une obligation et ce avant le 30 novembre.

Néanmoins, tout club le désirant, peut mettre en place son école de niveau 2 dès lors qu'il s'engage à respecter les 5 critères obligatoires pour obtenir ce niveau.

A ce jour, nous comptabilisons 7 clubs avec une école d'arbitrage dans notre département pour 2020-2021.

AIL de Rousset  
 BC Gransois  
 BC Allaudien  
 BC Etoile  
 CTC Marseille Métropole  
 CTC Cote bleue  
 CTC Fos Sapela

**Il n'est pas encore trop tard pour déclarer votre école d'arbitrage de niveau 1 sur FBI et de vous rapprocher du responsable des écoles à la CDO, Jordane Croce, afin qu'il vous accompagne dans vos démarches.**

Une fois votre école déclarée, il faudra impérativement **déclarer vos futurs arbitres club sur FBI afin que le suivi puisse être fait.**

Le guide ci-joint vous aidera pour cette déclaration.

Le responsable des écoles d'arbitrage ainsi que la CDO restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Jordane Croce  
 Mail : [ecolearbitragecd13@gmail.com](mailto:ecolearbitragecd13@gmail.com)

<i>REDACTEUR</i>	<i>APPROBATEUR</i>	<i>REFERENCE</i>
Jordane CROCE Responsable école arbitrage CDO	Isabelle GERARD Secrétaire Générale du comité 13 de Basketball	2020-12-10 Note création et déclaration école arbitrage